



Problème avec mon employeur

Par **Laurecardon**, le **09/04/2010** à **17:57**

Bonjour,

Je viens vers vous aujourd'hui car je ne sais pas à qui m'adresser, j'ai été recruté il y a deux mois et demi dans une entreprise pas sérieuse du tous.

Je vais dès lundi prochain, démissionner, mais je souhaiterais pouvoir me préparer à me défendre, car je sais que je vais avoir des difficultés à récupérer mon solde de tous compte.

Depuis deux mois et demi, beaucoup d'irrégularité, payée en moyenne le 7 du mois, ils fument dans les locaux, mes remboursements de frais de transport ne sont toujours pas remboursé.

Licenciment au cours d'un mois, pour me reprendre en contrat CIE, j'aimerais savoir ce que je peux faire et si vous ne pouvez pas me renseigner, à qui puis-je m'adresser.

Merci d'avance

Laure

Par **Cornil**, le **11/04/2010** à **16:52**

Bonsoir "laurecardon"

je ne comprends pas bien ta question, tu indiques "vouloir démissionner" puis "licenciment au cours d'un mois, reprise en contrat CIE", c'est nébuleux pour moi.

Quoi qu'il en soit

1) la paie même le 7 du mois suivant n'est pas en soi une irrégularité suivante pour imputer la rupture à l'employeur

2) on ne peut légalement démissionner d'un contrat CIE si celui-ci est conclu à durée déterminée.

Voilà tout ce que je peux te dire en l'état.

Bon courage et bonne chance, à + peut-être

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **Laurecardon**, le **11/04/2010** à **19:05**

En fait, non je me suis peut être mal exprimée =)

J'ai été recruter il y a quelques mois, et au bou d'un mois, mon employeur m'a licenciée pour me reprendre en contrat CIE.

Par **Cornil**, le **11/04/2010** à **19:41**

Bonsoir "laurecardon"

Bon, ce licenciement pourrait être contesté devant les prud'hommes avec de bonne chances de succès dans ces conditions... (on peut le faire cinq ans en arriéré, limite de prescription)

Pour le reste , cela ne change rien à ce que je t'ai écrit précédemment: démission d'un CDD illégale avec risque (faible à mon avis,mais enfin possible) de demande de dommages et intérêts en justice de la part de l'employeur.

Et j'joute; évidemment pas droit à indemnisation chômage.

Désolé.